



PREMIER SYNDICAT FRANÇAIS
DE L'IMMOBILIER
DEPUIS 1963

CORONAVIRUS #62 : CONFINEMENT n°3 EXTENSION À TOUT LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN

Le Président de la République, Emmanuel MACRON, a annoncé hier soir l'extension des mesures de confinement, jusqu'alors applicables à 19 départements, **à tout le territoire métropolitain**.

Ce 3^{ème} confinement est prévu pour quatre semaines, soit **du 3 avril au 2 mai 2021**.

A priori, les mesures exposées dans notre flash info « [Coronavirus #61 : Confinement n°3 - Les mesures](#) » devraient continuer à s'appliquer.

Nous vous invitons à le consulter.

En quelques mots : fermeture des agences aux clients, télétravail priorisé, déplacements professionnels justifiés par l'attestation de l'employeur, recours possible à l'activité partielle, visites de biens à usage d'habitation principale autorisées sans limite géographique, déplacements pour locations saisonnières interdits.

Nous restons dans l'attente de précisions sur le protocole sanitaire qui devra être respecté.

Bien entendu, nous reviendrons vers vous dès publication des textes.



Tous nos flashs infos sont consultables sur www.snpi.fr

via votre accès adhérent, dans la rubrique « *Mes documents* »,
puis « *Informations juridiques / Flashs infos* »